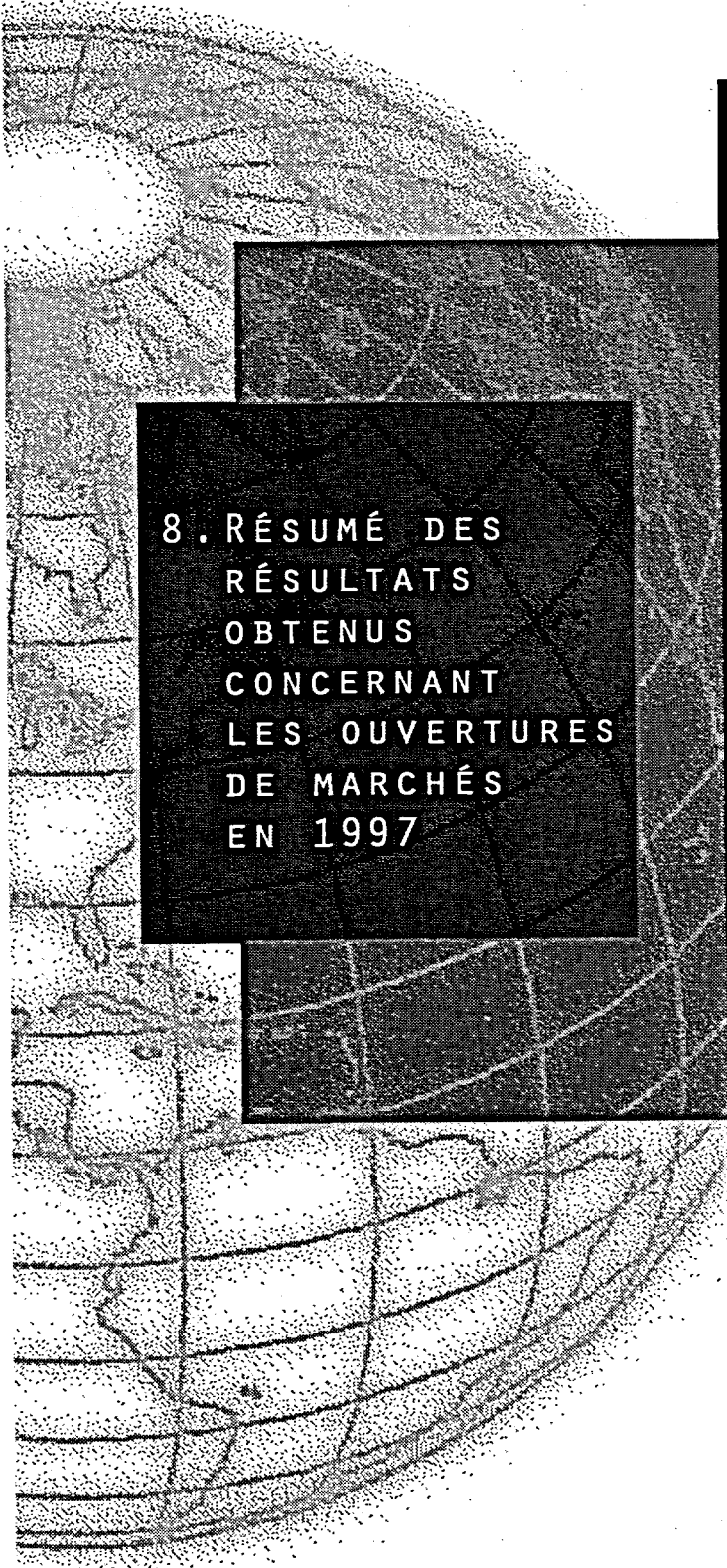




8. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS OBTENUS CONCERNANT LES OUVERTURES DE MARCHÉS EN 1997

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

- Les négociations menant à l'Accord sur les télécommunications de base ont pris fin en février 1997. Les pays qui ont participé aux négociations représentaient plus de 90 % des recettes mondiales de l'industrie des télécommunications. Grâce à cet accord, qui est entré en vigueur en février 1998, le Canada jouit d'un accès sûr aux marchés critiques que sont les États-Unis et l'Union européenne. L'accord ouvre en outre de nouvelles possibilités dans les pays d'Asie et d'Amérique latine en même temps qu'il offre les avantages d'un régime d'échanges transparent, multilatéral et fondé sur le respect de règles reconnues de tous.
- En mars 1997, le Canada et 42 autres pays ont signé l'Accord sur la technologie de l'information (ATI), qui créait un marché en franchise de droits représentant plus de 92 % du commerce mondial des produits de technologie de l'information, évalué à 500 milliards de dollars US par an. L'ATI va favoriser l'accès aux marchés et la naissance de nouveaux débouchés, tout en contribuant à faire baisser les prix des biens d'équipement des fabricants canadiens. Les premières réductions tarifaires ont été effectuées en juillet 1997.
- Le Canada était parmi les 70 pays qui ont participé aux négociations menant à la signature, en décembre 1997, d'un accord sur les services financiers. Les pays signataires représentent plus de 95 % des échanges mondiaux de services financiers. Grâce à cet accord, les institutions financières canadiennes auront plus facilement accès aux principaux marchés d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine; en outre, l'accord devrait se traduire par de l'ouverture nouveaux débouchés et la création d'emplois supplémentaires au Canada.

INVESTISSEMENT

- Le Canada a signé des accords de promotion et de protection des investissements avec la Thaïlande, la Croatie, le Liban, l'Arménie et l'Uruguay. Ces accords aideront à mettre en place des conditions favorables aux investisseurs canadiens et à promouvoir les investissements bilatéraux.